



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 22 juillet 2022

### Aggravation de la sécheresse en Isère

#### **Le préfet de l'Isère renforce les mesures d'économie d'eau et place notamment tous les bassins versants de montagne de l'Isère en niveau d'alerte maximum (niveau 4)**

L'aggravation de la situation se poursuit et conduit le préfet à renforcer le niveau des restrictions sécheresse. En effet, alors que certains secteurs du Nord et de l'Ouest du département ont bénéficié des effets de pluies localement abondantes durant le mois de juin, les territoires de montagne du sud du département n'ont toujours pas reçu de pluviométrie depuis de nombreuses semaines. À ce déficit pluvieux s'ajoute un stock de neige historiquement bas pour un mois de juillet, ce qui rend la situation de sécheresse des eaux superficielles des territoires de montagne alarmante.

La sécheresse des sols reste globalement très prononcée sur tout le département. Les niveaux des cours d'eau et nappes du département restent très bas pour la saison avec de plus en plus d'assecs habituellement constatés à la fin du mois d'août. Les tendances connues pour la suite de l'été sont chaudes et sèches.

Par ailleurs, un comité départemental de l'eau a réuni le 19 juillet 2022 les acteurs du département. Le préfet de l'Isère a ainsi décidé :

**-de placer en crise (niveau 4 sur 4) :**

- Les territoires de montagne : Vercors, Chartreuse/Guiers, Belledonne, Oisans/Bonne et Trièves/Matheysine ;

**-de maintenir en alerte renforcée (niveau 3 sur 4) :**

- Le territoire de Chambaran ;
- L'unité de gestion souterraine Molasse Miocène Chambaran ;

**-de passer d'alerte en alerte renforcée sécheresse (niveau 3 sur 4) :**

- Les unités de gestion Bourbre et de l'Isle Crémieu ;
- L'unité de gestion superficielle de Bièvre-Liers-Valloire ;

### Contact presse

#### **Service Départemental de la Communication Interministérielle**

**-de maintenir en alerte sécheresse (niveau 2 sur 4) :**

- L'unité de gestion superficielle de Sanne/Varèze/4 Vallées ;
- L'unité de gestion souterraine de Sanne/Varèze/4 Vallées ;
- L'unité de gestion Paladru/Fure ;

**- de passer en alerte sécheresse (niveau 2 sur 4)**

- La rivière Romanche ;

**-de maintenir en vigilance sécheresse (niveau 1 sur 4) :**

- Les grands cours d'eau Isère et Drac ;
- L'unité de gestion souterraine Bièvre-Liers-Valloire.

Les 3 communes situées sur le bassin versant de la Galaure et de la Drôme des Collines sont placées en niveau 4 sur 4 de crise pour les eaux superficielles, et en alerte renforcée de niveau 3 sur 4 pour les eaux souterraines.

Pour rappel :

**Niveau 1 :** ne s'accompagne d'aucune mesure de restriction mais chaque citoyen et usager est invité à être vigilant et économe dans sa consommation d'eau.

**Niveau 2 :** impose des restrictions listées dans l'arrêté en annexe. Les usages non prioritaires de l'eau à partir du réseau d'eau potable peuvent être limités par décision de la structure compétente en eau potable. Des mesures de restrictions s'imposent pour tous (y compris les particuliers), l'usage économique, l'agriculture, l'industrie et l'artisanat, les gestionnaires de réseau d'eau potable et pour l'usage de neige de culture.

**Niveau 3 :** renforce l'ensemble des restrictions.

Les usages non prioritaires de l'eau à partir du réseau d'eau potable peuvent être limités par décision de la structure compétente en eau potable.

Le préfet de l'Isère invite chaque consommateur d'eau à être particulièrement attentif à l'utilisation de cette ressource et au respect des mesures édictées. Des contrôles ont d'ores et déjà été effectués par les services de l'État entraînant le déclenchement de plusieurs procédures administratives et judiciaires. D'autres opérations seront conduites dans les jours et les semaines à venir.

Pour consulter l'arrêté et les mesures de restrictions qui s'imposent aux particuliers, entreprises, agriculteurs, gestionnaires de réseau d'eau potable et gestionnaires pour l'usage de neige de culture :

- [www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse2/Secheresse](http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse2/Secheresse)
- <https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

## Contact presse

### Service Départemental de la Communication Interministérielle